

DEPARTEMENT DU
LOIRET
ARROND. DE
MONTARGIS
CANTON ET COMMUNE
DE
CHALETTE SUR LOING

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des

DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 5 décembre 2023

DATE DE PUBLICATION : 13 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre, à 20 h 30, les membres du CONSEIL MUNICIPAL se sont réunis en séance publique dans la salle ordinaire des séances, sur convocation adressée par le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS : M. DEMAUMONT – Mme HEUGUES – Mme PHESOR - M. ÖZTÜRK - Mme PASCAUD – M. MALGHI - Mme BRANDON - M. KHALID – Mme RASAMOELY - M. BARAY - Mme MANAÏ-AHMADI – Mme SOW – Mme CAYOUX - M. JOLIVET – Mme HENRY – M. LALOT - M. RENOUF –Mme TORRES – M. TOUANE - M. FAURE - M. GUEDJ – Mme DURAND - Mme LOISEAU

ABSENTS ET EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR RESPECTIVEMENT :

- M. RAMBAUD à M. KHALID
- M. BA à Mme TORRES
- Mme BAYRAM à M. DEMAUMONT
- M. OREN à M. ÖZTÜRK
- M. TAVARES à M. RENOUF
- Mme PERIERS à M. FAURE

ABSENTS

- M. BALABAN
- Mme PRIEUX

EXCUSÉS

- M. CHRISTODOULOU
- Mme LAMA

SECRETAIRE DE SEANCE :

- Mme TORRES

OBJET :
Budget primitif 2023 – Décision modificative n° 3

CHALETTE SUR LOING Conseil du 12 décembre 2023

OBJET :
Budget principal 2023 – Décision modificative n° 3

Directeur de secteur : Correia Marie-Josée

Service : Financier

Affaire suivie par : Correia Marie-Josée

M. le Maire: Cette décision modificative est faite à la suite de nouvelles dépenses et des ajustements de crédits.

La décision modificative qui vous est proposée se compose uniquement de la section d'investissement :

La section d'investissement est de 135 000,00 euros sur les dépenses

NATURE	FONCTION	MONTANT
DEPENSES		
21312 Travaux sur bâtiments scolaires	01	1 812,00
21318 Travaux sur autres bâtiments publiques	020	-18 645,00
21534 Réseaux d'électrification	325	-4 146,00
215340 Illuminations de Noël en régie pour ordre	01	3 195,00
21538 Autres réseaux	01	8 023,00
2158 Autres installations, matériel et outillage technique	511	4 175,00
21838 Autre matériel informatique	338	4 146,00
2188 Autres immobilisations corporelles	414	1 440,00
2764 Créances sur des particuliers (Acotam)	01	135 000,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES		135 000,00

La section d'investissement est de 135 000,00 euros sur les recettes

NATURE	FONCTION	MONTANT
RECETTES		
024 Cession (Acotam)	01	135 000,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES		135 000,00

Je vous précise que cette délibération a été proposée à la Commission des affaires générales et juridiques du 6 décembre 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-214500688-20231218-DEL_2024_01204-BF

VU l'instruction budgétaire et comptable M57

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2023

VU le budget primitif 2023 de la ville

CONSIDERANT la nécessité d'établir une décision modificative numéro 3,

Après en avoir délibéré,

ADOpte la décision modificative n° 3 telle qu'annexée à la délibération.

Nombre de membres en exercice	33	
Nombre de membres présents ou représentés	29	
Votes pour	29	
Votes contre	0	
Abstentions	0	

Le Maire, soussigné,

** certifie que la convocation du CONSEIL MUNICIPAL
et le compte-rendu de la présente délibération ont
été affichés conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12
du CGCT,*

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet
acte à compter du*

** informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours
devant le Tribunal Administratif dans un délais de 2 mois à compter de
la date de sa publication.*



.....
Pour extrait certifié, conforme,

Le Maire,

Franck DEMAUMONT.